

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:

25.01.2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Platinum SensiStar
Grow (formulation
2018)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CIS
32 rue de la Régale
77181 COURTRY
FRANCE

Téléphone : +33 (0)1 64 21 20 00

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : contact@cisproducts.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA : Téléphone: +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1A

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : P102

Tenir hors de portée des enfants.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:

25.01.2018

Prévention:

P280

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|----------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------|
| nitrate de calcium | 10124-37-5 233-332-1 01-2119495093-35-XXXX | Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 | < 10 |
| acide nitrique | 7697-37-2 231-714-2 01-2119487297-23-0042 | Skin Corr. 1A; H314 | < 5 |
| nitrate de potassium | 7757-79-1 231-818-8 01-2119488224-35-XXXX | Ox. Sol. 3; H272 | >= 10 - <= 30 |

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:

25.01.2018

| | | | |
|----------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------|-------|
| nitrate de magnésium | 10377-60-3 233-826-7 17-2119544117-43-0000 | Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319 | <= 10 |
|----------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------|-------|

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Après inhalation de produits de décomposition:
Repos, air frais, secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Secours médical immédiat.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.
oxydes d'azote
composés phosphoreux

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:
25.01.2018

Information supplémentaire : Ce produit n'est pas inflammable.
Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes quantités ont été libérées involontairement

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart des matières combustibles.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker à l'abri du gel.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:

25.01.2018

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Conteneurs en polyéthylène

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 8B, Matières dangereuses corrosives, non-combustibles

Température de stockage recommandée : > 5,00 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|----------------------------|-----------|------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| acide nitrique | | STEL | 1 ppm 2,6 mg/m ³ | 2006/15/EC |
| Information supplémentaire | Indicatif | | | |
| | | VLE 15 min | 1 ppm 2,6 mg/m ³ | BE OEL |
| | | valeur CMA: | 2 ml/m ³ 5,2 mg/m ³ | TRGS 900 - Valeurs-limites dans l'atmosphère du lieu de travail 'Valeurs limites dans l'air' (Publication par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales) |

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---------------------|----------------------------|--------------------|--------------------------------|-----------------------|
| acide nitrique | Travailleurs | Inhalation | | 2,6 mg/m ³ |
| Remarques: | Durée d'exposition: 10 min | | | |

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:

25.01.2018

| | | | | |
|----------------------|---------------------------|----------------------|--------------------|------------|
| | Consommateurs | Inhalation | | 1,3 mg/m3 |
| nitrate de potassium | Travailleurs | Inhalation | Effets systémiques | 36,7 mg/m3 |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Effets systémiques | 20,8 mg/kg |
| Remarques: | Durée d'exposition: 1 jr | | | |
| | Consommateurs | Ingestion | Effets systémiques | 12,5 mg/kg |
| Remarques: | Durée d'exposition: 1 jr | | | |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Effets systémiques | 12,5 mg/kg |
| Remarques: | Durée d'exposition: 1 jr | | | |
| | Consommateurs | Inhalation | Effets systémiques | 10,9 mg/m3 |
| nitrate de magnésium | Travailleurs | Inhalation | Effets spécifiques | 37,6 mg/m3 |
| Remarques: | Durée d'exposition: 1 DAY | | | |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Effets spécifiques | 21,3 mg/kg |
| Remarques: | Durée d'exposition: 1 DAY | | | |
| | Consommateurs | Ingestion | Effets spécifiques | 12,8 mg/kg |
| Remarques: | Durée d'exposition: 1 DAY | | | |
| | Consommateurs | Ingestion | Effets spécifiques | 12,8 mg/kg |
| Remarques: | Durée d'exposition: 1 DAY | | | |
| | Consommateurs | Inhalation | Effets spécifiques | 11,1 mg/m3 |
| Remarques: | Durée d'exposition: 1 DAY | | | |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|----------------------|--------------------------------------|------------|
| nitrate de potassium | Eau douce | 0,45 mg/l |
| | Eau de mer | 0,045 mg/l |
| | Valeur Limite Plafond | 4,5 mg/l |
| nitrate de magnésium | Station de traitement des eaux usées | 18 mg/l |
| | Eau douce | 0,45 mg/l |
| | Eau de mer | 0,045 mg/l |

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:

25.01.2018

| | | |
|--|-----------------------|----------|
| | Valeur Limite Plafond | 4,5 mg/l |
|--|-----------------------|----------|

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Protection des mains

Remarques

: Gants résistant aux produits chimiques (EN 374). Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374): Standard;Le choix d'apprécié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera du fabricant au fabricant. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et a donc pour être vérifiée avant l'application.

Protection respiratoire

: En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide, très visqueux(se)

Couleur : vert

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 1 - 2

Point/intervalle de fusion : Non applicable

Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:
25.01.2018

| | |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Limite d'explosivité, supérieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : Donnée non disponible |
| Densité | : env. 1,4000 g/cm ³ (20 °C) |
| Solubilité(s) | |
| Hydrosolubilité | : soluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammabilité | : Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Viscosité | |
| Viscosité, dynamique | : Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | : Donnée non disponible |
| Propriétés explosives | : Le produit n'est pas explosif. |
| Propriétés comburantes | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |

9.2 Autres informations

Tension superficielle : Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réactions avec les substances combustibles.

10.4 Conditions à éviter

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:

25.01.2018

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Eviter le contact avec les matières combustibles (papier, laine, huile).

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Des bases fortes
Métaux légers
Peut évoluer le gaz d'hydrogène.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
oxydes d'azote
composés phosphoreux

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

nitrate de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 300 - 2.000 mg/kg
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

acide nitrique:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 6.250 mg/m³
Durée d'exposition: 1 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

nitrate de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,527 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

nitrate de magnésium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:

25.01.2018

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l
Méthode: Pas d'information disponible.
Remarques: Non pertinent, la pression de vapeur étant faible.
Non pertinent, la formation de poussière étant faible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: irritant

Remarques: Provoque une forte irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Composants:

nitrate de calcium:

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

acide nitrique:

Résultat: Corrosif

nitrate de potassium:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

nitrate de magnésium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Résultat: irritant

Remarques: Provoque une forte irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Composants:

nitrate de calcium:

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: irritant

acide nitrique:

Résultat: Corrosif

nitrate de potassium:

Espèce: Lapin

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:

25.01.2018

Résultat: Pas d'irritation des yeux

nitrate de magnésium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: n'a pas d'action sensibilisante.

Composants:

nitrate de calcium:

Méthode: OECD Guideline 429

Résultat: non sensibilisant

nitrate de potassium:

Résultat: non sensibilisant

nitrate de magnésium:

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

nitrate de calcium:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

nitrate de potassium:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

nitrate de magnésium:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Composants:

nitrate de calcium:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

nitrate de potassium:

Remarques: N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:

25.01.2018

nitrate de calcium:

Effets sur la fertilité : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

nitrate de potassium:

Effets sur la fertilité : Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

nitrate de potassium:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

nitrate de potassium:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

nitrate de calcium:

Espèce: Rat
NOAEL: ≥ 1.000 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 28 jr

acide nitrique:

Espèce: Rat
NOAEL: 1.500 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 1 DAY

nitrate de potassium:

Espèce: Rat
NOAEL: ≥ 1.500 mg/kg
Durée d'exposition: 1 jr

nitrate de magnésium:

Espèce: Rat

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:

25.01.2018

NOAEL: > 1.500 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Rat
NOAEL: = 256 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 52 w
Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat
NOAEL: >= 185 mg/kg
Voie d'application: Par inhalation
Durée d'exposition: 2 w
Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

L'inhalation de vapeurs irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorges et déclencher une toux.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

nitrate de calcium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 1.378 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 490 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (algues non spécifiées): > 1.700 mg/l
Durée d'exposition: 10 jr

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Donnée non disponible): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OECD Guideline 209

acide nitrique:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pas d'effet toxique pour les concentrations voisines de la solubilité dans l'eau.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:

25.01.2018

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Pas d'effet toxique pour les concentrations voisines de la solubilité dans l'eau.

Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

nitrate de potassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 490 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CL50 : >= 1.700 mg/l
Durée d'exposition: 10 jr

nitrate de magnésium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (espèces variées): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 490 mg/l

CL50 : 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (autre végétal aquatique): 1.700 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité,

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: S'élimine par biodégradation.
Remarques: Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

Composants:

nitrate de calcium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

acide nitrique:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

nitrate de potassium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

nitrate de magnésium:

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:

25.01.2018

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation,

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).
Intrinsèquement biodégradable.

Composants:

nitrate de calcium:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

acide nitrique: nitrate

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

de potassium:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

nitrate de magnésium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,1

12.4 Mobilité dans le sol,

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

nitrate de calcium:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

nitrate de potassium:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB,

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT)..

Composants:

nitrate de calcium:

Evaluation : Remarques: Non applicable

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:

25.01.2018

nitrate de potassium:

Evaluation

: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

12.6 Autres effets néfastes.

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Peut contribuer à l'eutrophisation des eaux dormantes; en conséquence ne pas laisser pénétrer dans les eaux superficielles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Engrais
Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballages contaminés

: Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 3264

ADR : UN 3264

RID : UN 3264

IMDG : UN 3264

IATA : UN 3264

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADN : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(nitric acid)

ADR : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(nitric acid)

RID : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(nitric acid)

IMDG : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.
(nitric acid)

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:
25.01.2018

IATA : Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.
(nitric acid)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 8
ADR : 8
RID : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : II
Code de classification : C1
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

ADR
Groupe d'emballage : II
Code de classification : C1
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

RID
Groupe d'emballage : II
Code de classification : C1
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

IMDG
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B

IATA
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851
Instruction d'emballage (LQ) : Y840
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:

25.01.2018

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette produit.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Ox. Sol. : Matières solides comburantes
Skin Corr. : Corrosion cutanée

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord eu-

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SENSISTAR GROW



Version: 1.0

Date de création:

25.01.2018

ropéen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR